BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1176

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Ventes et cessions

512 387 200 RCS Saint Denis de La Réunion.
CARLA CONTA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 305000.00 EUR.
Adresse : 18, Rue Des Navigateurs - Atelier le Trapèze, Bat C, Saint-Gilles-les-Bains, 97434 Saint-Paul.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : CARLA CONTA LUXURY Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 18 rue des Navigateurs, Atelier du Trapèze, Saint-Gilles-Les-Bains 97434 SAINT-PAUL 819 896 184 RCS SAINT-DENIS CARLA CONTA Société par actions simplifiée au capital de 305 000 euros Siège social : 18 rue des Navigateurs Atelier le Trapèze - Bat C, Saint Gilles les Bains 97434 SAINT PAUL 512 387 200 RCS ST DENIS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-GILLES-LES-BAINS du 28 octobre 2026, La société CARLA CONTA LUXURY, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 18 rue des Navigateurs, Atelier du Trapèze -SAINT-GILLES LES BAINS - 97 434 SAINT-PAUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 819 896 184 RCS SAINT-DENIS, et la société CARLA CONTA, société par actions simplifiée au capital de 305 000 euros, dont le siège social est 18 rue des Navigateurs Atelier le Trapèze - Bâtiment C Saint Gilles les Bains 97434 ST PAUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512 387 200 RCS ST DENIS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CARLA CONTA LUXURY par la société CARLA CONTA. La société CARLA CONTA LUXURY ferait apport à la société CARLA CONTA de la totalité de son actif, soit 1 185 992 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 361 948 euros. L'actif net apporté ressort à un montant négatif de - 175 956 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société JLC, Société par actions simplifiée au capital de 550 100 euros, dont le siège social est situé 13 rue du Lagon Saint Gilles les Bains 97434 SAINT-PAUL, immatriculée sous le numéro 802 273 953 RCS ST DENIS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La société CARLA CONTA LUXURY sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2026 à 23h59 sous la condition suspensive que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du code de commerce ait été réalisée 30 jours au moins avant cette date. La fusion

prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CARLA CONTA LUXURY depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CARLA CONTA. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du SAINT-DENIS DE LA REUNION au nom des deux sociétés le 2 novembre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Pour avis..

